

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2012

L'an deux mil onze, le treize février, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 3 février 2012, se sont réunis à vingt heures quarante cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bailly, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : (23) 24

JAMATI Claude, CONVAIN Jean-Marie, BANCAL Stéphanie, GUYARD Françoise, BOYKIN Patrick (arrivée à 21h20), VILLEVAL Roland, OGEZ Anne-Marie, ESPINASSE Patrick, LAUREAU Xavier, RECH Chantal, GAULTIER Stéphane, MICHAUX Philippe, GRAGNIC Annick, REPLUMAZ Sylviane, TILLAYE du BOULLAY Jacques, BOSCAL de REALS Anne, FRANK Serge, LEGER Colette, ALEXIS Jacques, BAL PARISOT Colette, SOUFFLET Marc, HESSE Patricia, DESVIGNES Geoffroy.

Ont donné pouvoir : 4

KOECHLIN Susan	à	JAMATI Claude
LOPPINET Alain	à	VILLEVAL Roland
CORDIER Danielle	à	GRAGNIC Annick
LE JONCOUR Pascal	à	BAL PARISOT Colette

Étaient absents-excuses: 4

KOECHLIN Susan, LOPPINET Alain, CORDIER Danielle, LE JONCOUR Pascal

Le Conseil a choisi comme Secrétaire :

Madame LEGER Colette

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 23 VOTANTS : 27

A. Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2012

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'y a qu'un seul point à traiter à l'ordre du jour. Lors de cette réunion un nouveau tour d'horizon des dossiers en cours sera fait, ce qui permet d'annuler la commission générale prévue le jeudi 16 février.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier est adopté à l'unanimité.

B Administration Générale (C. Jamati)

1. ÉVOLUTION DU RÉGIME INDÉMNITAIRE DES AGENTS POUR L'EXERCICE 2012

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des primes et indemnités (très diverses en fonctions des services et des emplois occupés) que peuvent percevoir les agents de la Fonction Publique Territoriale. Il se distingue de la rémunération obligatoire basée sur un traitement indiciaire. Suite à l'évaluation des agents qui a lieu chaque année, les primes et indemnités, dont l'objet est de permettre l'évolution de la rémunération compte-tenu de la valeur professionnelle des agents et du travail fourni, doivent pouvoir être modulées entre les

membres du personnel, afin de permettre d'établir un montant basé sur le mérite. Cette marge de manœuvre n'est possible que si les coefficients appliqués à chaque prime, (lorsque les textes législatifs le permettent), sont augmentés pour élargir l'enveloppe à répartir, ou que des primes, dont les agents ne bénéficiaient pas jusqu'ici, sont créées.

Pour l'exercice 2012, les évolutions suivantes sont proposées :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie B (cadre intermédiaire)

Il est proposé d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le grade de :

Rédacteur (jusqu'au 5eme échelon)

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et coefficient actuel	Coefficient proposé/enveloppe globale
49,05 €	1	Aucune prime attribuée	49,05 x coef 8 x 2 agents (784,80 €/mois)

De faire évoluer le régime de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux supplémentaires (IFTS) pour les grades de :

Rédacteur chef/Principal et Rédacteur (au dessus du 5eme échelon)

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et Coefficient actuel	Coefficient proposé/enveloppe globale
71,48	2	71,49 x coef 3 x 2 (428,94 €)	71,49 x coef 8 x 2 (1143,84 €/mois)

Catégorie C (agent d'exécution)

Il est proposé de modifier le coefficient de l'IAT pour le grade de :

Adjoint Administratif Principal 1ère /2^{ème} Classe

Base mensuelle	Nombre d'agent	Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
39,68 €	1	2 x 39,68 (261,89€/mois)	8 (317,44 €/mois)

Il est proposé d'instaurer l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) pour :

Adjoint Administratif 1ère classe

Base mensuelle	Nombre d'agent	Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
97,82 €	1	Pas de prime	97,82 x coef 3 (293,46 €/mois)

Adjoint Administratif 2eme Classe

Base mensuelle	Nombre d'agent	Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
95,28 €	4	Pas de prime	95,28x coef 3x 4 (1 143,36 €/mois)

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maitrise principal (cadre intermédiaire)

Il est proposé de faire évoluer le régime indemnitaire existant :

IEMP

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
96,55 €	1	2 x 96,55(193 €)	96,55 x coef 3 (289,65 €)

IAT

Base mensuelle	Nombre d'agent	Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
40,83 €	1	4 x 40,83 (163 €)	40,83 x coef 8 (326,64 €)

Adjoint technique principal 1^{er} / 2eme classe (agent d'exécution)

Il est proposé d'attribuer une nouvelle prime l'IEMP :

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et Coefficient actuel	Coefficient proposé enveloppe globale
96,55 €	1	2 x 96,55 (193 €)	96,55 x coef 3 (289,65 €)

Technicien (cadre intermédiaire)

Il est proposé d'instaurer l'Indemnité Spécifique de Service

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime de base sans Coefficient	Coefficient proposé enveloppe globale
292 €	1	Pas de prime	292 €

FILIERE SPORTIVE

Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (cadre intermédiaire)

Il est proposé de créer un régime indemnitaire qui n'existait pas jusqu'ici.

IEMP

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et Coefficient actuel	Coefficient proposé/enveloppe globale
104,17 €	1	Aucune prime attribuée	104,17 x coef 3 (312,50 €)

IFTS

Base mensuelle	Nombre d'agent	Prime et Coefficient actuel	Coefficient proposé/enveloppe globale
71,49 €	1	Aucune prime attribuée	71,49 x coef 5 (357,45 €)

Les augmentations attribuées le sont en fonction de l'avis de la hiérarchie. Nous pouvons attribuer des sommes différentes aux agents. L'enveloppe globale est calculée pour laisser une « marge de manœuvre » et de répartition entre les agents.

Une délibération, reprenant l'ensemble du régime indemnitaire par filière, traduit les évolutions pour cette année, le reste est repris à l'identique :

VU la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi N° 90-1067 du 28 novembre 1990

VU la loi N° 96-1093 du 16 décembre 1996

VU les lois n° 2007-148 du 8 février 2007 et n° 2007-209 du 19 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2007-1223 du 21 Août 2007 - art 1^{er},

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret N° 97-702 du 31 mai 1997

VU le décret n° 2000-136 du 18 février 2000, relatif aux primes accordées au personnel technique ;

VU le décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 relatif aux primes accordées au personnel de la police municipale

VU les décrets n° 2002-60 et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs aux indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires ;

VU le décret N° 2002-1105 du 30 août 2002, relatif aux primes accordées au personnel de la filière sanitaire et sociale

VU le décret N° 2002-1143 du 9 décembre 2002, relatif aux primes accordées au personnel de la filière sanitaire et social,

VU le décret 2007-1430 du 4 octobre 2007,

VU l'arrêté ministériel du 9 décembre 2002,

VU la circulaire du Centre Interdépartemental de Gestion N° 17 du 20 octobre 2002 mise à jour le 15 septembre 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2011 relative au régime indemnitaire des agents communaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer le régime ainsi institué pour le personnel communal, appliqué aux agents stagiaires et titulaires, à temps complet, non complet ou partiel, au prorata de leur temps de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération
A l'unanimité

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire des filières administrative, technique, sociale, médico-sociale, animation, sportive et police municipale du personnel communal, suivant :

I - CATEGORIE A

FILIERE ADMINISTRATIVE

• **Attaché**

- a) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (montant de référence annuel coef 8)
- b) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- c) Indemnité forfaitaire pour élections

FILIERE TECHNIQUE

• **Ingénieur Principal**

- d) Prime de service et de rendement : 8% du TBMGx2
 - e) Indemnité spécifique de service : 122,5% du TIM
- | |
|---|
| • TBMG : traitement brut moyen du grade |
| • TIM : taux individuel moyen annuel |

II - CATEGORIE B

FILIERE ADMINISTRATIVE

• **Rédacteur** (jusqu'au 5eme échelon)

- a) Indemnité d'Administration et de Technicité (montant de référence annuel coef 8)
- b) Indemnité Horaire pour Travaux supplémentaire
(En fonction des besoins du service)
- c) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 1,5)
- d) Indemnité forfaitaire pour élections

• **Rédacteur** (au-dessus du 5eme échelon)

- a) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (montant de référence annuel coef 8)
- b) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- c) Indemnité forfaitaire pour élections

• **Rédacteur chef/Principal**

- a) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (montant de référence annuel coef 8)
- b) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- c) Indemnité forfaitaire pour élections

FILIERE TECHNIQUE

• **Technicien Principal de 1ere et 2^{ème} classe**

- a) Prime de service et de rendement 5% du TBMG x 2
- b) Indemnité spécifique de service 110% du TB x coef de grade
- c) Indemnité Horaire pour Travaux supplémentaires

- **Technicien**
 - a) Prime de service et de rendement 4% du TBM
 - b) Indemnité spécifique de service
 - c) Indemnité Horaire pour Travaux supplémentaires
(en fonction des besoins du service)
- 4 % du TBMG (TBMG : traitement brut moyen du grade)
 - 110 % du TB : taux de base (coefficient géographique de 1,10 % appliqué)

FILIERE SPORTIVE

- **Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives**
 - a) Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (Montant de référence annuel coef 5)
 - b) Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (Montant de référence annuel coef 3)

III - CATEGORIE C

FILIERE ADMINISTRATIVE

- **Adjoint Administratif Principal (1ère et 2ème classe)**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 8)
 - c) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- **Adjoint administratif (1ère et 2ème classe)**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 8)
 - c) Indemnité d'Exercice de Mission des préfectures (montant moyen annuel coef 3)

FILIERE TECHNIQUE

- **Agent de maîtrise principal**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant de référence annuel coef 8)
 - c) Indemnité d'exercice des missions des préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- **Adjoint Technique Principal de 1ère classe**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 8)
 - c) Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (montant de référence annuel coef 3)
- **Adjoint technique principal 1ere et 2ème classe**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant de référence annuel coef 8)
 - c) Indemnité d'Exercice de Mission des Préfecture s (montant de référence annuel coef 3)
- **Adjoint technique de 2ème classe**
 - a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
 - b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 8)

FILIERE SOCIALE

• **A.S.E.M de 1ère classe**

- a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
- b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 2)
- c) Indemnité d'exercice des missions des Préfectures (montant de référence annuel)

• **Adjoint technique de 2ème classe (cadre emploi ASEM)**

- a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
- b) Indemnité d'administration et de technicité (montant moyen annuel coef 2)
- c) Indemnité d'exercice des missions des Préfectures (montant de référence annuel)

FILIERE MEDICO-SOCIALE

• **Auxiliaire de puériculture principale de 1 ère classe**

- a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
- b) Indemnité spéciale de sujétion 10% du T.B. T.B. : traitement brut (taux individuel mensuel)

• **Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe**

- a) Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (en fonction des besoins du service)
- b) Prime de service filière sociale 17% du T.B. T.B. : traitement brut (taux individuel mensuel)

FILIERE POLICE MUNICIPALE

• **Brigadier chef**

- a) Indemnité spéciale de fonction des Agents de police municipale T.B : traitement brut (taux individuel mensuel) 20 % du T.B mensuel

FILIERE ANIMATION

• **Adjoint d'Animation 2eme classe**

- a) Indemnité Horaire pour travaux supplémentaire
- b) Indemnité d'Administration et de Technicité (montant de référence annuel coef 3)
- c) Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (montant de référence annuel coef 1)

SOULIGNE que des critères de modulation de ces primes ou indemnités, à l'exception de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, sont établis comme suit :

- Manière de servir
- Responsabilité
- Notation
- Ponctualité
- Absentéisme

PRECISE que les dépenses afférentes au régime indemnitaire seront prévues au budget ;

INDIQUE que ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Commentaires :

Monsieur Jamati précise que les agents sont évalués chaque année dans chaque service. Nous avons une quarantaine d'agents, une quinzaine seulement verra son régime indemnitaire évoluer cette année.

Madame Guyard insiste sur le fait qu'il y a peu de personnel sur la commune et le régime indemnitaire est un élément permettant de garder et de motiver les agents.

G. Questions diverses

RD 307 : Deux notes ont été remises aux conseillers municipaux : une note remise au Président du Conseil Général lors de la rencontre du 9 février et une seconde note établissant le compte-rendu de cette réunion.

La 307 a été refaite en enrobé coulé à froid (ECF), solution peu coûteuse, mais le revêtement est plus bruyant. Les travaux se sont montés à 120 000 €, soit près de 6 fois moins cher que la solution à chaud. Il y a eu des malfaçons qui ont été reprises et corrigées par l'entrepreneur. A la suite de ces travaux, les riverains se sont rendu compte de l'amplitude du bruit (pétition de 600 signatures) et des mesures ont été effectuées. Avant de demander rendez-vous au Président du Conseil Général, Les deux maires adjoints, Jean- Marie Convain et Alain Loppinet, se sont rendus sur place pour voir quels étaient les endroits les plus bruyants. Ils se trouvent entre la route de Fontenay et l'échangeur de la porte des Princes. Des mesures de protection (réfection de l'enrobé, écran phonique) contre le bruit seraient utiles sur ce tronçon.

PROJET DOMAXIS : La société prépare son DCE. Il y a encore des discussions sur l'aménagement des façades. Le passage des pompiers doit être défini pour atteindre les immeubles en cas d'incendie. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2012, pour une livraison fin 2013, début 2014. Un sondage géotechnique doit être effectué avant d'engager les travaux pour le parking souterrain.

CHATAIGNERAIE : Une réunion des différentes parties du projet s'est déroulée cette semaine pour mettre au point le démarrage des travaux. Ils devraient démarrer le 15 mars et être terminés cet été.

PARCELLE AC N°5 : Aucun projet de construction n'a été prévu pour l'instant, après l'acquisition de la parcelle. Nous sommes simplement porteurs d'un emprunt qui sera repris dans quelques années par l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY). Un appel à candidature pour un cabinet d'urbanisme a été lancé pour élaborer un projet. Nous avons demandé plusieurs scénarii afin de pouvoir choisir. Un diagnostic arboré du terrain doit être effectué. Soixante à quatre-vingt logements pourraient voir le jour. La hauteur des bâtiments sera limitée. Les résidences Harmonie Ouest et la Chataigneraie étant concernées au premier chef, une concertation continue sera mise en place avec leurs responsables. Les travaux commenceraient en 2014 et seraient terminés en 2016.

Une visite de quartiers similaires au projet qui nous concerne est prévue le 10 mars, en bus affrété par l'EPFY. Départ de la Mairie à 9h00, retour vers 12h30. Participants : conseillers municipaux et commission logement.

PLAN LOCAL D'URBANISME : Il sera présenté aux personnes publiques associées le 9 mars à 14h00 en mairie. Une réunion publique pour aborder les points techniques est prévue le 27 mars à la salle des Fêtes à 20h30.

TRAVAUX : Les travaux d'extension de l'École de la Pépinière sont terminés et le bâtiment est ouvert. Il y aura néanmoins quelques travaux supplémentaires à prévoir pour faire des retouches. Les préfabriqués ayant servi de toilettes aux enfants sont évacués lundi prochain. Les travaux de la rue des Vignes sont réalisés à 60 %, ceux du chemin de Maltoute sud viennent de commencer et devraient se terminer fin mars. Des travaux sont également prévus au bureau de poste qui pourrait fermer durant les vacances scolaires de février, si nous parvenons à un accord avec le service immobilier de la poste.

Plusieurs MAPA sont en cours pour :

- L'allée piétonne du marché
- L'aménagement du parking (après la boutique de l'antiquaire) et du trottoir adjacent,
- La pose d'un ralentisseur chemin des Princes,
- L'éclairage public : 4 armoires doivent être remplacées par des modèles permettant des économies d'énergie.

Des dossiers de demandes de subvention (Département/Région) sont en cours pour les circulations douces et les pistes cyclables. Un plan vélo est prévu, à l'intérieur de la ville, qui relie Bailly aux communes voisines.

TRANSPORT : TGO (Tangentielle Ouest) Le projet tram train avance très lentement (maîtres d'ouvrages partenaires : STIF-RFF-SNCF). Une réunion s'est tenue en mairie de St Germain en Laye le 1^{er} février 2012 rassemblant les maires des communes : St Germain en Laye, Fourqueux, Mareil-Marly, L'Etang-la-Ville, Noisy le Roi, St Nom la Bretèche, Bailly, Versailles et Saint-Cyr-L'école. Le dossier sera présenté en commission des sites au printemps. Si l'on veut conserver les financements, il faut progresser plus vite dans ce projet.

SMAROV : Monsieur Convain Vice-président en charge des finances présente l'avancement des travaux, qui, en dehors de la STEP comprennent : un bassin d'écrêtage à 39 millions d'euros. Une alternative consisterait à le réaliser dans le Parc de Versailles. Les maires des communes situées sur le territoire du SMAROV vont faire réaliser un audit financier et technique complet à brève échéance.

CULTURE : le 9 mars un spectacle gratuit, Cyrano de Bergerac, est organisé par VGP. Du 17 au 25 mars exposition sur les fermes royales de Versailles Grand Parc à la salle Georges Lemaire. Le 26 mars, spectacle pour le collège de la Quintinie, présenté par Eric Bouvron. Il aura lieu à la salle des fêtes. Le 30 mars, soirée du rire, le 5 mai 1^{er} festival musical de Bailly, en partenariat avec le Lions Club. Le 13 mai première braderie aux vêtements. Les 1^{er} 2 et 3 juin fête de Bailly.

H. Décisions du Maire

- **N° 2012/01** : Signature d'une convention d'occupation de la salle communale N°4 pour y établir un atelier d'art.
- **N° 2012/02** : Signature du lot n°2 : éclairage public, du marché public relatif aux travaux de réaménagement du Parc de la Châtaigneraie de la Commune de Bailly avec la société LESENS IDF – CITEOS, pour 48 364,09 € TTC.
- **N° 2012/03** : Signature du lot n°3 : réalisation d'une passerelle et d'un ponton, du marché public relatif aux travaux de réaménagement du Parc de la Châtaigneraie de la Commune de Bailly avec la société ARCHI MADE FOLIES, pour 44 969,60 € TTC.
- **N° 2012/04** : Signature du marché public relatif aux travaux de réaménagement paysager et de maçonnerie du Parc de la Châtaigneraie de la Commune de Bailly avec la société SEGEX, pour 296 719,98 € TTC.
- **N° 2012/06** : Signature de l'avenant N°3 du contrat de location de trois modules préfabriqués sur le site de l'école maternelle Louis Pasteur de la Commune de Bailly avec la société TOUAX.

- **N° 2012/07** : Signature d'une convention d'occupation du domaine public, Place du Marché, pour une participation de 10 € par jour et par véhicule payable trimestriellement

I. Tour de table

Stéphanie Bancal : Informe le conseil municipal que la semaine du développement durable est en préparation, avec l'aide de Madame Rech. Le sujet est orienté vers l'eau et les enfants. Une réunion publique est prévue le 12 avril pour faire un bilan des actions entreprises au cours de l'année écoulée. Le 3 avril un café sciences aura lieu, et le 10 mai au matin une visite de la station d'eau potable est prévue à Louveciennes, uniquement pour le conseil municipal.

Roland Villeval : date du semi-marathon le 25 mars. Un dossier de demande de subvention est en cours pour financer le skate park. Deux projets nous ont déjà été présentés.

Françoise Guyard signale que le comité des finances se réunira le 20 mars.

Patrick Boykin informe le conseil municipal que suite à une réunion sur la vidéo protection, le projet de pose de fourreaux supplémentaires pour le très haut débit a été évoqué.

Chantal Rech indique que la mise en place d'ateliers des savants fous est prévue dans toutes les écoles.

Philippe Michaux demande que le contenu du panneau d'affichage mairie situé rue des Chênes soit vérifié et mis à jour.

Annick Gragnic signale que les cloches sont de nouveau en panne.

Anne Boscals de Reals indique qu'une pétition circule à propos des antennes de téléphonie mobile.

Serge Frank a assisté au comité intergares concernant le francilien. Ils ont fait une étude sur la régularité des trains en heures de pointe et veulent faire une mesure de ponctualité des voyageurs. Les prévisions touchent l'acquisition de nouveau matériel roulant. Des points rencontre, à l'attention des voyageurs, seront prévus dans les gares le 10 juillet ainsi que la création d'un blog pour que les gens s'expriment.

Colette Bal - Parisot : Signale que grâce à VGP elle a pu obtenir gratuitement et facilement des poubelles tri sélectif neuves.

Marc Soufflet : demande par qui sera financé l'audit prévu dans le cadre du SMAROV. Réponse : les budgets communaux des villes concernées en proportion du nombre d'habitants desservis. Marc Soufflet évoque aussi le devenir du bâtiment bas et du terrain de l'ancienne école maternelle.

Edition du 20 février 2012

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.